

## DEMANDE DE DUPLICATA DU PERMIS DE CHASSER

En cas de perte, de destruction ou de détérioration de votre titre permanent du permis de chasser, ou si vous souhaitez remplacer votre permis « vert » par un permis sécurisé délivré par l'ONCFS, vous devez demander « la délivrance d'un duplicata » auprès de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

### **Les démarches**

Votre demande de duplicata est à faire sur un formulaire **CERFA n° 13944\*03** intitulé « Déclaration de perte et demande de duplicata d'un permis de chasser, perdu, détruit ou détérioré ».

#### **Cette demande doit être adressée à :**

l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Direction des actions territoriales Division du permis de chasser BP 2078612 LE PERRAY EN YVELINES Cedex.

#### **Pièces à joindre à votre demande :**

|  | <b>Attestation de délivrance initiale du permis de chasser</b>                                    | <b>Photocopie d'une pièce d'identité</b><br><br>(carte nationale d'identité ou passeport) | <b>Deux photographies</b><br><br>(35x45mm datant de moins de 6 mois et de préférence en couleur ) | <b>Déclaration sur l'honneur</b> (figurant au verso du Cerfa de demande de duplicata) attestant que vous ne relevez pas des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à la délivrance du permis de chasser (listées au dos de la demande) | <b>Règlement de 30€ :</b><br><br>Chèque ou mandat postal libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'ONCFS. |
|--|---|---|---|--|---|
| <b>Si votre permis de chasser vous a été délivré par une Préfecture ou une Sous-Préfecture :</b> | <b>Oui</b><br><br>A demander auprès de la DDTM<br>62 BD de Belfort<br>BP 289<br>59019 LILLE Cedex | <b>Oui</b>  | <b>Oui</b>  | <b>Oui</b><br><br><b>Attestation à signer vous-même</b>  | <b>Oui</b>  |
| <b>Si votre permis de chasser vous a été délivré par l'ONCFS</b>                                 | <b>Non</b>  | <b>Oui</b>  | <b>Oui</b>  | <b>Oui</b><br><br><b>Attestation à signer vous-même</b>  | <b>Oui</b>  |

-Dans le cas d'une demande pour un permis détérioré, vous devez joindre votre permis avec la demande de duplicata.

-Si vous êtes mineur(e) ou majeur(e) sous tutelle : l'autorisation de votre représentant légal (père, mère, tuteur ou juge des tutelles), figurant au dos de la demande, doit être complétée et signée.